

5 45
1 10
4 35
15
370

MEMOIRE CONCERNANT LA VENUE D'UN CENTRE D'ACHATS

Ce mémoire a été préparé par le comité de promotion commerciale de la Chambre de Commerce à la demande des associations suivantes:

- L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville
- L'Association des Hommes d'affaires du Centre
- L'Association des Hommes d'affaires de Drummondville-Sud
- L'Association des Bijoutiers Horlogers
- L'Association des Pharmaciens
- l'Association des Détaillants en Alimentation

Monsieur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Drummondville, P.Q.

Messieurs,

Depuis plusieurs années et plus récemment surtout, un nouveau mode de distribution des produits du manufacturier au consommateur a fait son apparition dans les principaux centres de la province et du pays. Il s'agit d'un groupement de magasins modernes, bien éclairés, offrant aux clients des facilités de stationnement enviées par nos centres commerciaux actuels et que l'on appelle avec raison des centres d'achats.

Le but du présent mémoire est de prouver que malgré le fait que le centre d'achats soit un moyen moderne de distribution, particulièrement adapté aux exigences de la vie actuelle, le centre d'achats tel que conçu présentement n'en reste pas moins nuisible au consommateur, au commerce local et à la ville tout entière en privant celle-ci de revenus substantiels.

Naturellement le centre d'achats est attrayant du point de vue du consommateur par les facilités de stationnement qu'il offre, par la belle apparence de ses magasins, par son éclairage approprié et la diversité de ses produits. Cependant à tout considérer, le seul avantage réel du centre d'achats est la facilité de stationnement et c'est un avantage que le consommateur paye inconsciemment très cher car il est prouvé que les produits vendus dans un centre d'achats sont de 10% à 15% plus dispendieux que dans nos magasins locaux et malgré ce fait indéniable, le consommateur se laisse leurrer par l'aspect nouveauté et la belle apparence du centre d'achats. Il découle donc de tout ceci que ce serait rendre un service plus ou moins utile au consommateur en général que de permettre l'établissement d'un centre d'achats.

Au point de vue des commerçants locaux, il est reconnu que le centre d'achats est la cause directe d'un nombre considérable de faillites, qu'il réduit nécessairement la circulation monétaire dans une ville parce que seul un faible pourcentage des argents qui entrent dans un centre d'achats est remis en circulation dans la ville même sous forme de salaires ou autres, qu'il est une source directe de chômage parce que les emplois dans un centre d'achats sont très peu nombreux comparativement à ceux offerts dans les commerces locaux, qu'il n'élève en rien le niveau matériel de la population parce que les salaires payés dans un centre d'achats sont généralement inférieurs à ceux payés dans nos centres commerciaux. Il appert donc à la lumière de ces faits que le centre d'achats loin d'activer le commerce dans une région donnée, le ralentit plus souvent qu'autrement et de façon remarquable.

A première vue, il semblerait que l'établissement d'un centre d'achats dans une ville pourrait être considéré comme un actif du moins pour la municipalité elle-même; l'expérience a cependant prouvé que sur une période de dix ans, le centre d'achats devenait beaucoup plus un passif qu'un actif pour une ville tant au point de vue taxes de vente et taxes d'eau que taxes foncières. Les statistiques les plus récentes ont démontré que 20% à 30% des commerces locaux font faillite ou ferment leurs portes à cause des centres d'achats. Ceci veut simplement dire que dans une ville comme Drummondville, pour trente nouveaux magasins installés dans un centre d'achats, environ deux cents commerces locaux devraient fermer leurs portes. Devant une telle situation, la ville constaterait immédiatement une forte diminution de ses revenus. La taxe d'eau, la taxe d'affaire, les revenus des parcomètres et même la taxe de vente accuseraient une diminution surprenante. Quant à la taxe foncière, contrairement à ce que l'on pourrait croire, elle diminuerait elle aussi.

En effet, si les centres commerciaux se désagrègent à cause d'un centre d'achats, l'évaluation foncière de ces centres commerciaux ne sera plus la même; par ailleurs les propriétaires des magasins du centre d'achats ne seront pas ceux qui investiront de l'argent dans propriétés privées comme le font actuellement nos commerçants locaux. C'est donc dire qu'au point de vue taxes de toutes sortes, la cité, loin d'augmenter ses revenus en facilitant l'établissement d'un centre d'achats, diminue ses recettes de façon appréciable et encore une fois au détriment de toute la population parce que les services exigés par celle-ci seront les mêmes et la ville ayant moins de revenus sera dans l'obligation d'augmenter la taxe sur l'évaluation foncière.

Il est indéniable que les commerces locaux apportent une contribution importante au budget municipal. Le tiers du budget, soit environ \$500,000.00, provient directement des commerces locaux et il est remarquable de constater que le conseil municipal s'est toujours prévalu de l'appui des marchands locaux dans les questions d'emprunt ou les problèmes difficiles et que ceux-ci se sont fait un devoir de seconder le conseil pour le bien de la ville.

On peut remarquer chez certaines villes américaines la disparition complète des marchands indépendants, disparition néfaste à l'économie d'une ville puisqu'elle prive la communauté du support des marchands locaux et qu'elle laisse à des compagnies sans âme le soin d'assurer la distribution des produits de consommation à des prix surélevés. Cependant durant les périodes de disette ou de chômage, ce sont les marchands locaux qui supportent le crédit et au besoin engagent de la main d'oeuvre saisonnière. Ce sont encore les marchands locaux qui délient les cordons de leur bourse pour appuyer les grandes campagnes de charité, les mouvements éducationnels et récréatifs.

Un autre fait important à souligner dans l'apport des commerçants envers l'amélioration des conditions économiques, civiques et sociales, est le soutien par ceux-ci des nombreuses associations qui ajoutent un cachet de sérieux, de gaieté ou de charité à la vie de chaque jour, qui aident le conseil municipal à conduire les destinées de la ville avec sagesse par des recommandations et des suggestions appropriées, enfin qui créent à Drummondville un climat agréable où il fait bon de vivre. Les compagnies qui s'installent dans un centre d'achats ne contribuent généralement en rien au support des associations et des clubs sociaux.

C'est donc dans le but de mieux servir la collectivité et par le fait même de se protéger que toutes les associations d'hommes d'affaires du grand Drummondville, l'association des bijoutiers horlogers, des pharmaciens et des détaillants en alimentation se sont réunies sous le patronage de la Chambre de Commerce afin de préparer ce mémoire et le présenter au conseil municipal sachant fort bien que celui-ci écouterait d'une oreille attentive les recommandations ci-inclues.

Au paravant toutes les associations ont été unanimes à féliciter le conseil municipal pour le travail accompli et pour les bonnes dispositions qu'il a toujours eu envers les commerçants de Drummondville. Les associations sont également favorables au lancement d'une vaste campagne de publicité à l'échelle du grand Drummondville pour augmenter davantage le volume des ventes en allant chercher dans les municipalités avoisinantes le potentiel qui s'y trouve déjà.

Les marchands et les commerçants de Drummondville recommandent donc au conseil municipal d'enrayer la venue d'un centre d'achats par tous les moyens légaux possibles dans les limites de la cité dans le but de protéger non seulement les hommes d'affaires mais tous les citoyens tel qu'il a été démontré. Ils recommandent en deuxième lieu d'étudier la possibilité

d'annexer Grantham-Ouest tel que proposé par le comité industriel de la Chambre de Commerce et enfin ils recommandent au conseil d'acheter le terrain situé sur le boulevard St. Joseph entre les deux voies ferrées pour des fins éducationnelles ou récréatives ou encore pour un futur hôtel de ville. Les associations d'hommes d'affaires espèrent recevoir l'appui du conseil municipal dans cette requête si importante pour l'avenir commercial de Drummondville et elles espèrent également que le conseil comprendra qu'un centre d'achats tel que conçu actuellement i.d. formé de magasins à succursales multiples, n'apporte rien à une ville mais au contraire devient un gouffre où l'argent durement gagné par les citoyens se perd à tout jamais parce que dépensé souvent même dans d'autres pays.

DRUMMONDVILLE, le 15 juin, 1960

L'Association des Hommes d'affaires de Drummondville	Roméo E. Adam, président
L'Association des Hommes d'affaires du Centre	Benoit Messier, président
L'Association des Hommes d'affaires de Drummondville-Sud.	Jos. N. Ener, président
L'Association des Bijoutiers Horlogers	J.G. Lampron, président
L'Association des Pharmaciens	Jean Vanasse, président
L'Association des Détaillants en Alimentation	Philippe Jean, président